

RECHARGE

énerg
thèque



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



ALTIS

Quelles solutions pour produire sa propre électricité?



Ce qu'il faut savoir sur le photovoltaïque

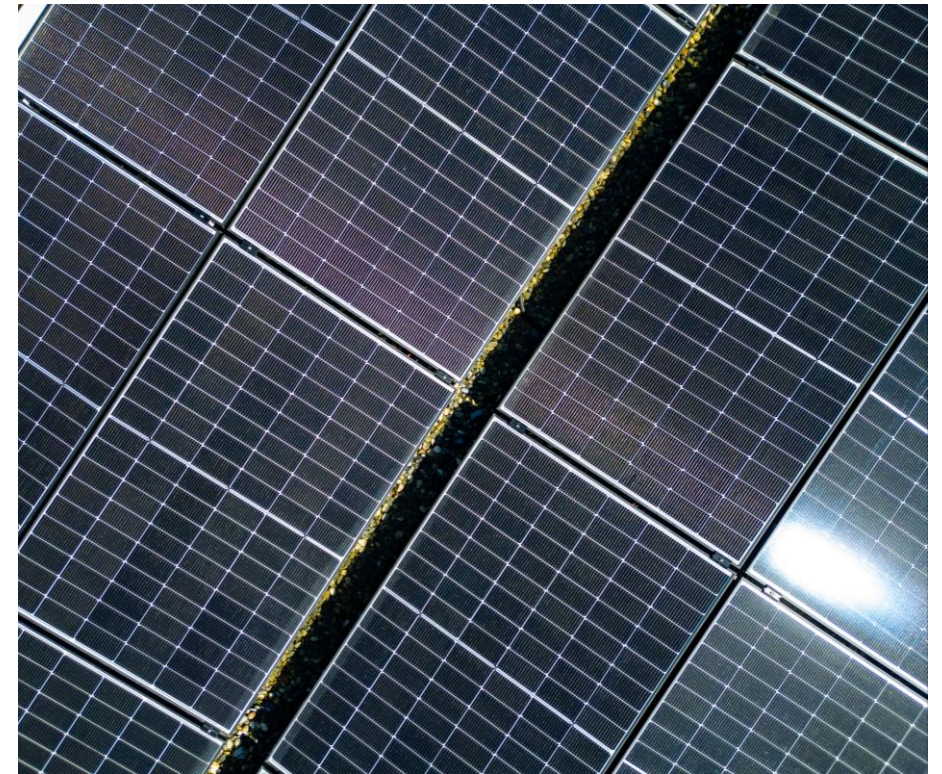
La solution du contracting

Gros plan sur la fromagerie d'Etiez

Questions/Réponses

Apéro-raclette

01.



Ce qu'il faut savoir sur le photovoltaïque

Contexte local

Un levier important de l'avenir énergétique à Val de Bagnes

Renouvelable

Contribuer au développement d'une production indigène et renouvelable

Autonomie

Devenir son propre producteur et moins dépendre de son fournisseur

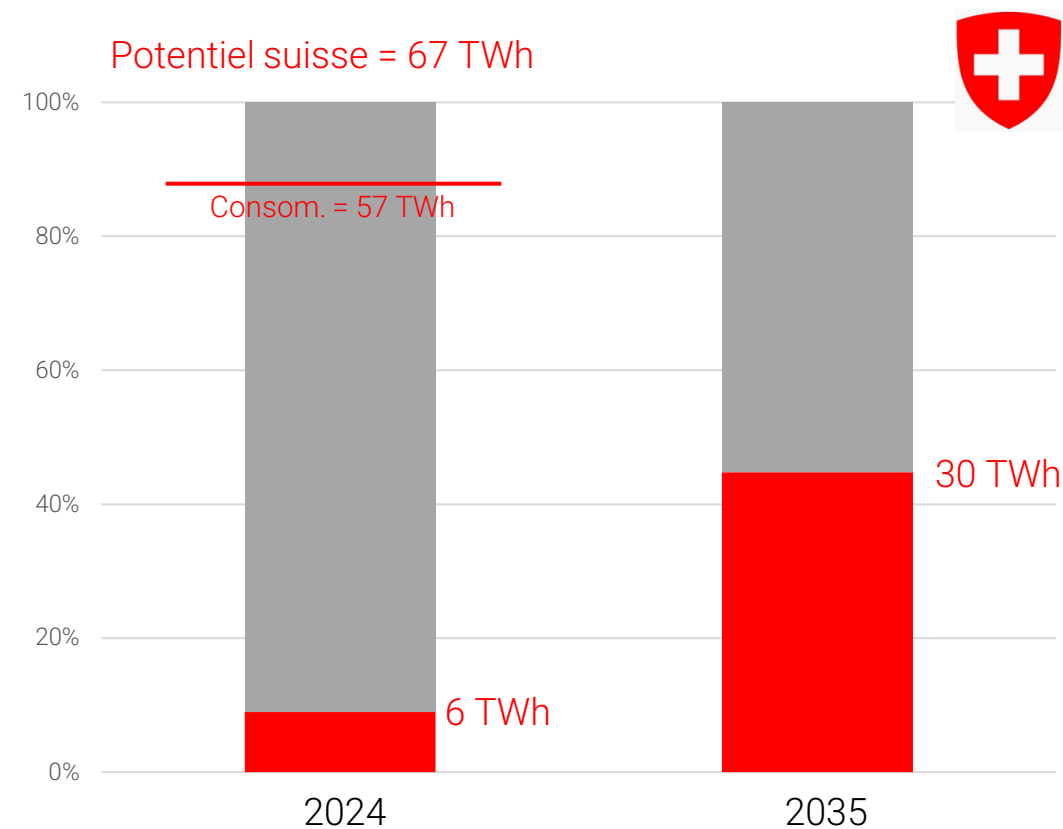
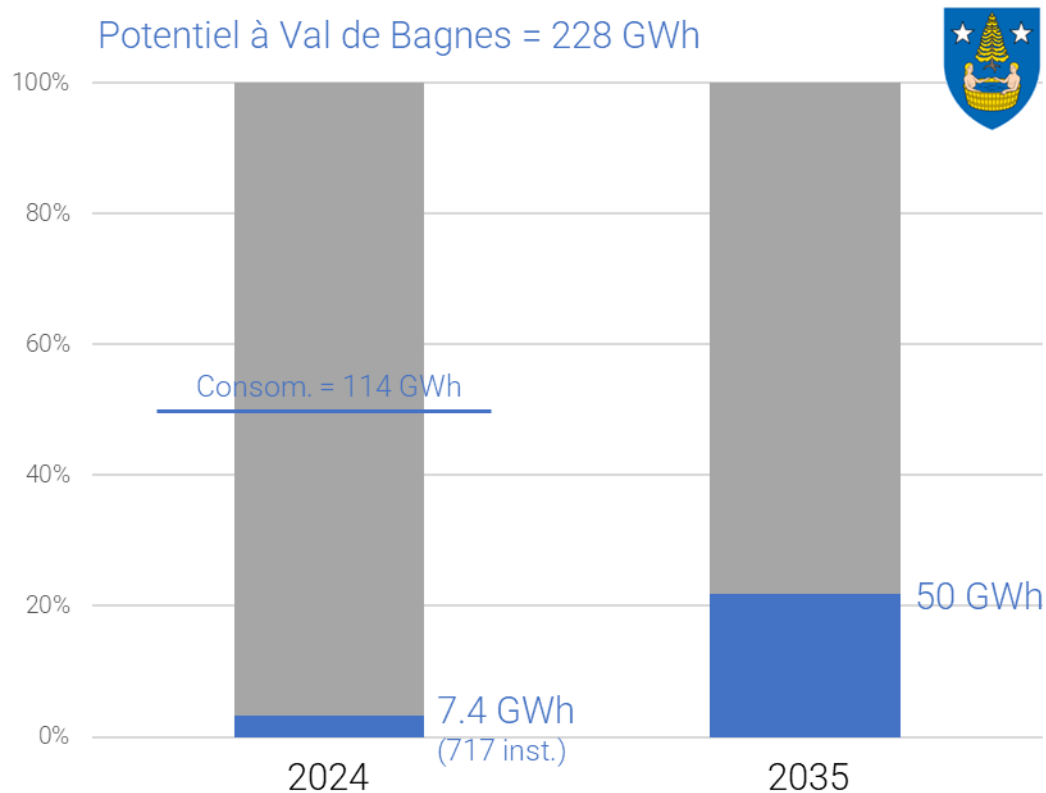
Économie

S'acheter un stock d'électricité à 8 ou 10 ct/kWh et l'autoconsommer

Opportunité

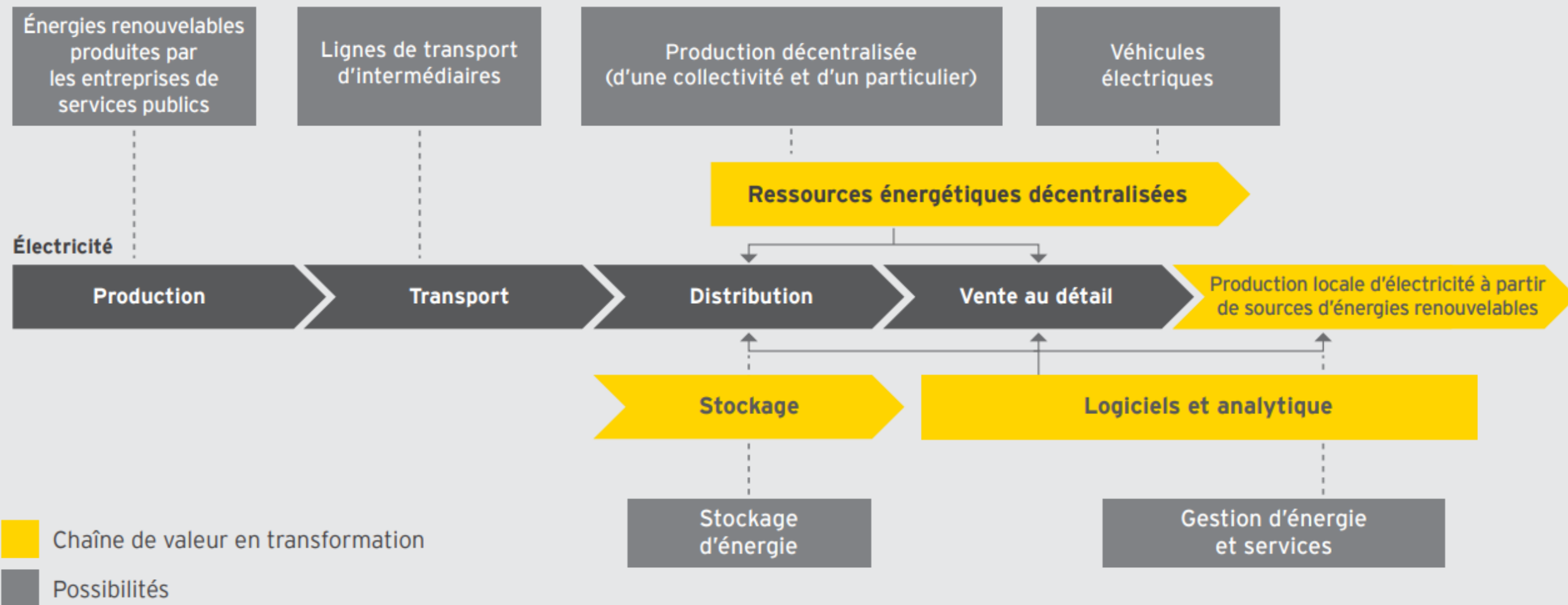
Poser la première brique pour saisir de nouvelles sources de revenus

Les ambitions du solaire

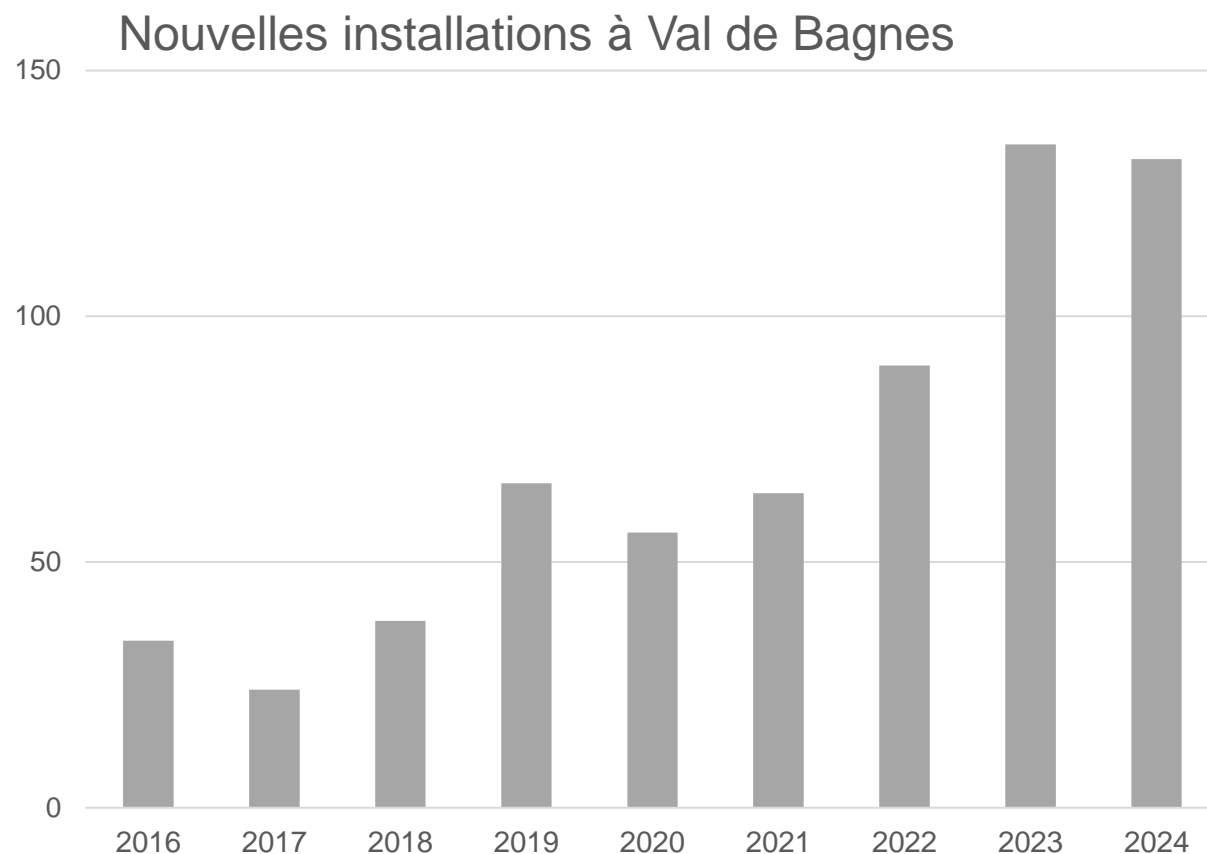


Il faudrait chaque année, en moyenne, 375 installations sur les bâtiments de la Commune pour atteindre l'objectif. (135 env. en 2023 et 2024)

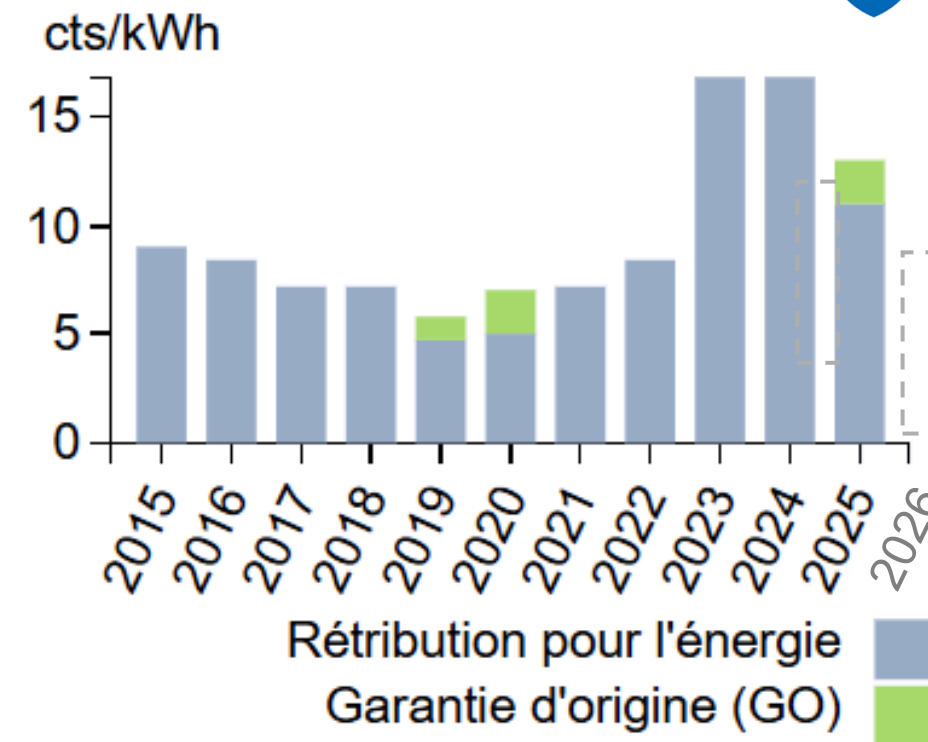
Chaîne de valeur du secteur de l'énergie et des services publics et possibilités d'investissement



Passer d'une logique d'investisseur à celle d'un acteur de la transition



Evolution des tarifs (10kVA)



S'acheter un stock d'électricité bon marché (8-10 kWh) pour les 25 ans à venir

Votre projet

Quels besoins dans le futur ? Voiture électrique, pompe à chaleur, rénovation ?

Dimensionnement

Ne pas surdimensionner votre installation. Le surplus ne rapportera rien !

Stockage

Les batteries deviennent financièrement intéressantes

Orchestrer

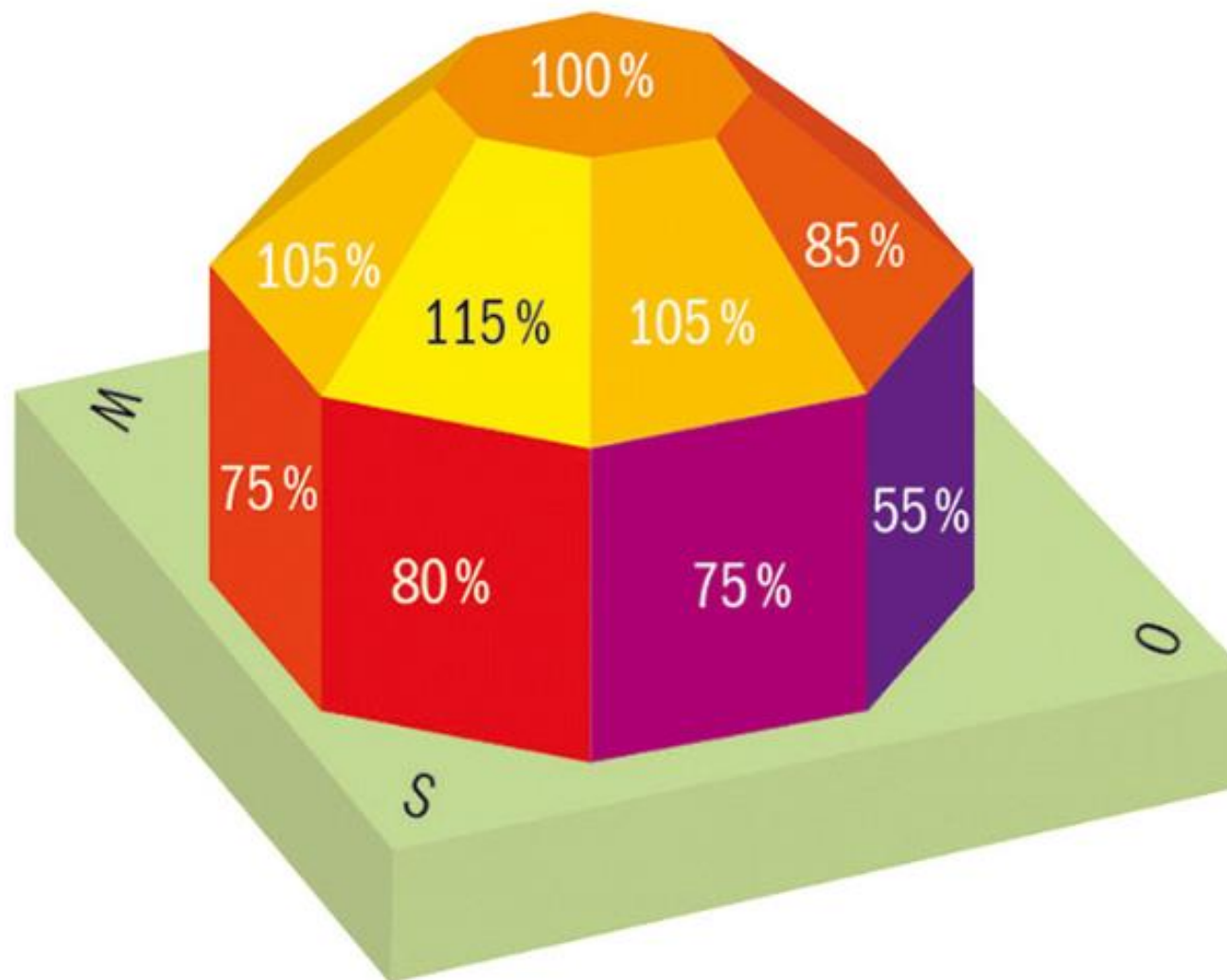
Régler vos installations pour qu'elles autoconsomment au bon moment

Surveiller

Assurer vous que cela fonctionne ; maintenir et entretenir.

Dimensionnement

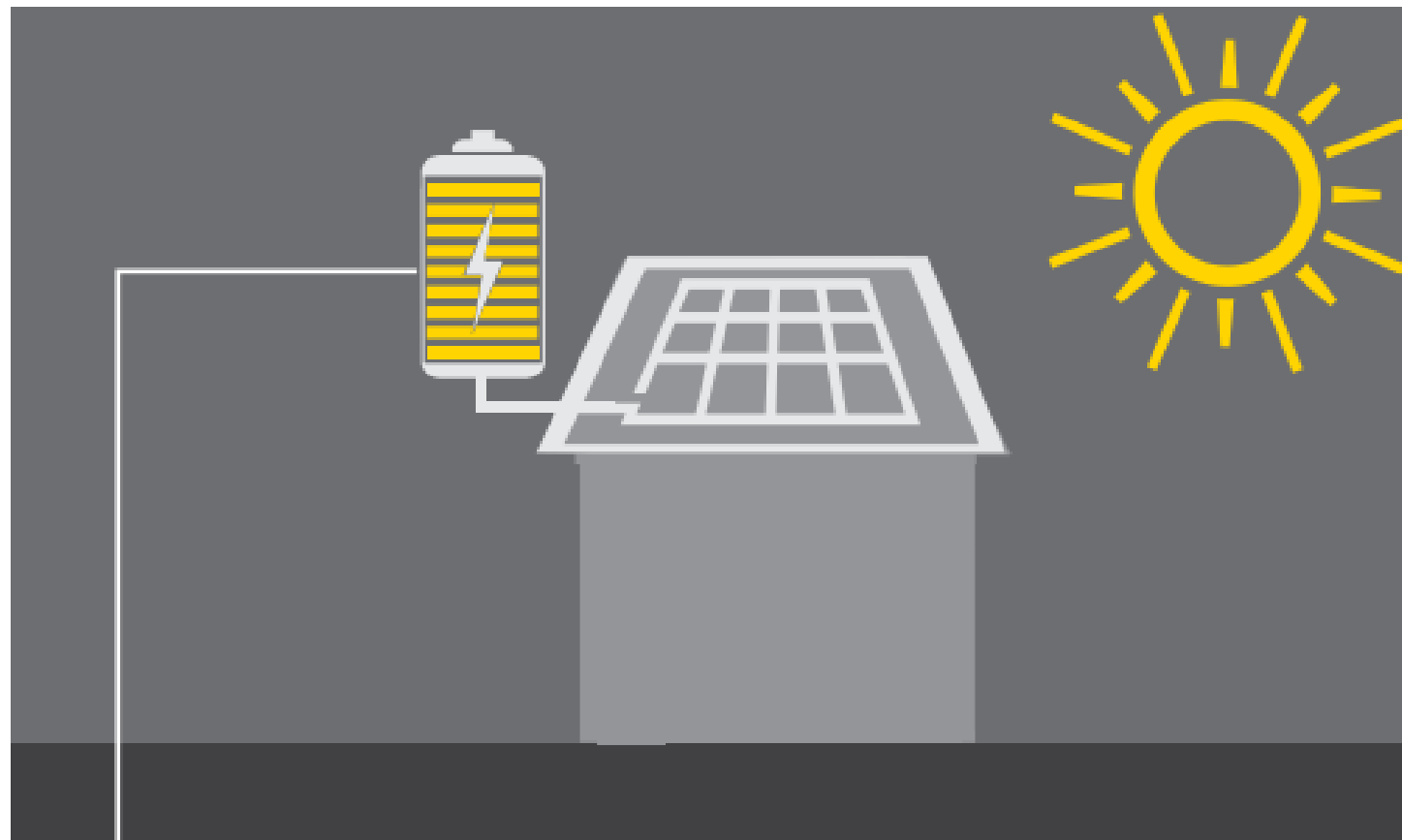
Quel est le potentiel de mon bâtiment?



Quelle est ma consommation et mon système de chaleur?



Installer la puissance dont j'ai besoin pour les années à venir



Quelques chiffres clés

Dimensionnement

1 kWc de panneaux solaires = env. 1'000 kWh par an

1 panneau = env. 2 m²

1 panneau induit une puissance réelle comprise entre 300 et 400 Wc

Investissement

Ordre de grandeur en CHF après subvention (15 %) : 11'400 + 950 * P (en kW)

Subventions

Les subventions fédérales suivantes s'appliquent pour les installations intégrées ou ajoutées, mises en service jusqu'au 31 mars 2025 :

Installation intégrée *	inférieur à 30 kW	420 CHF / kW
	de 30 kW jusqu'à -100 kW	330 CHF / kW
Installation ajoutée *	inférieur à 30 kW	300 CHF / kW
	de 30 kW jusqu'à -100 kW	270 CHF / kW

*Contribution liée à la puissance par kW

Subvention communale de Val de Bagnes* :

50 CHF par mètre linéaire + 25 CHF par m² d'installation solaire

*La subvention communale de Val de Bagnes est uniquement octroyée pour une installation solaire intégrée.

Nouvelles obligations légales et cantonales

Nouvelles constructions

Obligation d'installer **sur place** au moins 20 W/m² de SRE de production d'électricité. Dans la plupart des cas, le solaire photovoltaïque est la bonne solution.

Grosses rénovations et agrandissements

Obligation d'installer au moins 20 W/m² de SRE de production d'électricité, sauf si votre bâtiment est en classe C après rénovation. Peut être effectuée en dehors du site (sur territoire cantonal ou un canton limitrophe).

Grandes toitures

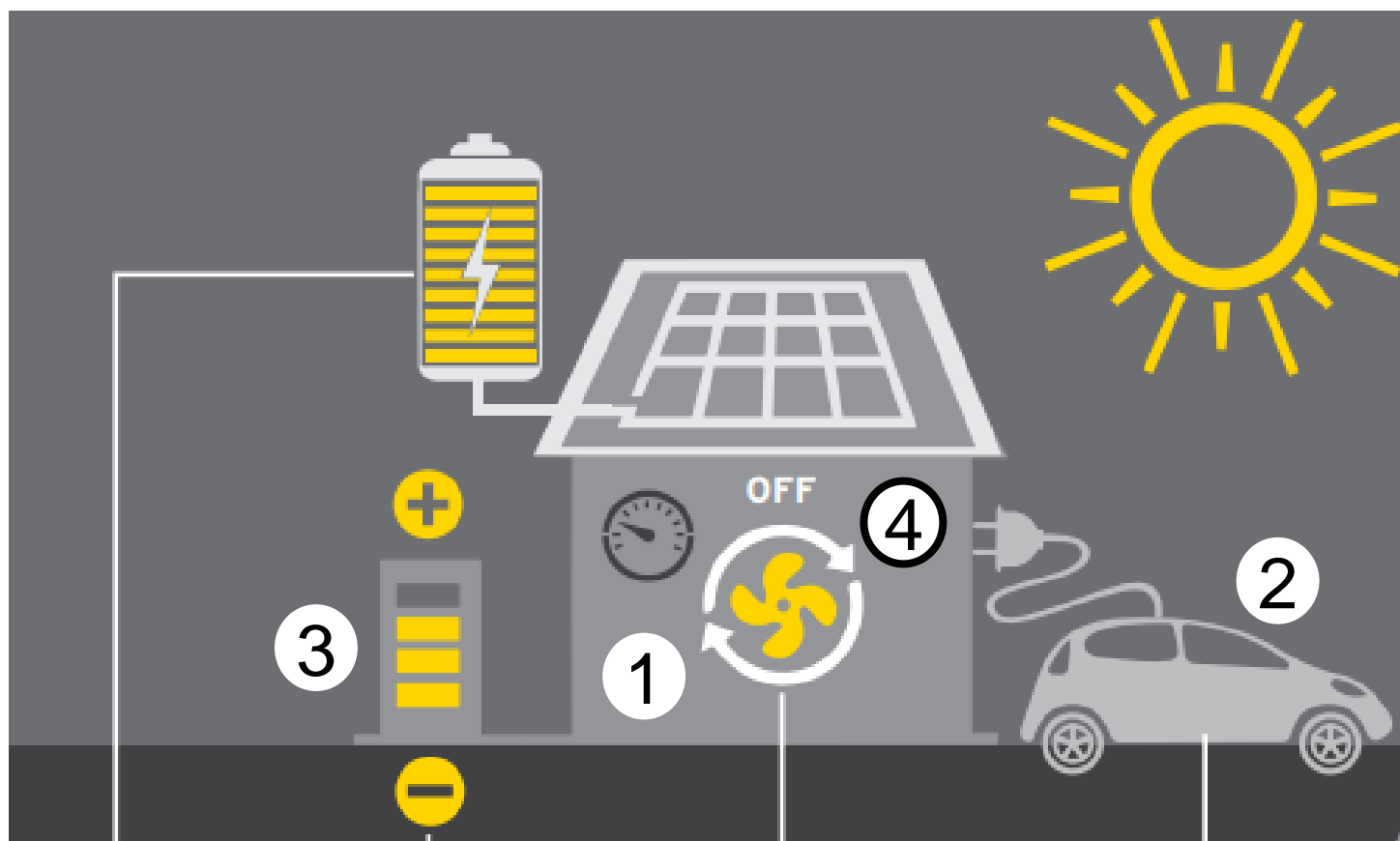
Si plus de 500 m², une installation photovoltaïque devra être mise en place d'ici 25 ans. Peut être effectuée en dehors du site (sur territoire cantonal ou un canton limitrophe).

Rafrachissement

Consommation d'électricité totale d'une nouvelle installation doit être 100 % couverte par une production renouvelable. Peut être effectuée en dehors du site (sur territoire cantonal ou un canton limitrophe).

Autoconsommation

Les leviers à actionner pour augmenter l'autoconsommation

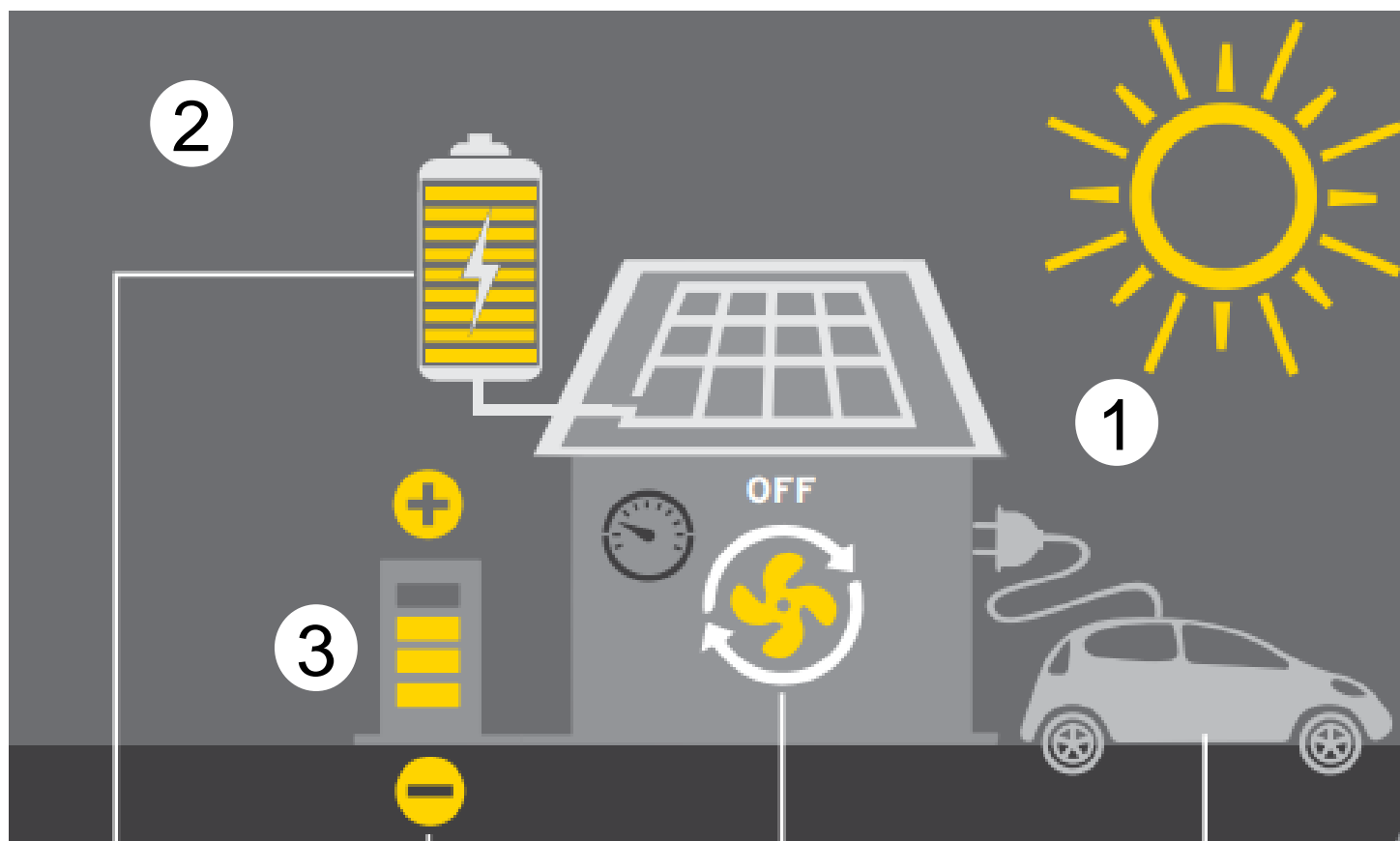


- ① Programmation de vos installations techniques et modifier vos comportements
- ② Gestion de la charge de votre véhicule électrique
- ③ Mise en place d'une batterie physique (entre 6 à 20 kWh de capacité – compter entre 5'000 et 12'000 CHF de plus)
- ④ Mise en place d'un RCP ou d'une CA

RCP : Regroupement pour la Consommation Propre
CA : Communauté d'Autoconsommation

Nouvelles valorisations

A venir bientôt près de chez vous



- ① Mise en place d'un RCP ou d'une CA virtuels (2025)
- ② Mise en place de CEL (2026)
- ③ Profitez de la flexibilité (2027 et suivantes)

RCP/CA virtuels : RCP/CA à l'échelle d'un quartier
CEL : Communauté Électrique Locale

Entreprise de services publics

Une entreprise de services publics communique avec un client avec qui elle est liée par un contrat de gestion d'énergie et obtient son consentement pour :

0,5 kW

Utiliser l'énergie produite par ses panneaux solaires

+

0,5 kW

Avoir accès à sa batterie de stockage personnelle complètement chargée

+

0,5 kW

Éteindre son appareil de climatisation pendant les périodes de pointe

+

0,5 kW

Avoir accès à son véhicule électrique complètement chargé

=

Un foyer peut représenter lui seul une source souple de à **2 kW** accessible sur demande.

Entreprise de services publics

02.

La solution du contracting



Comment ça marche?

- Le contracting solaire est un modèle de financement où une entreprise spécialisée (ex: ALTIS) installe et entretient un système de production d'énergie solaire pour **un client qui n'a aucun financement à effectuer**.
- En échange, le client s'engage sur une période déterminée à acheter l'énergie produite à un tarif convenu, inférieur à celui du réseau. Cela permet de bénéficier des avantages du solaire sans devoir en assumer les coûts initiaux.

A qui cela s'adresse?

- Entreprises
- Collectivités publiques
- Propriétaires immobiliers
- Industries
- Agriculteurs
- Institutions



Quels sont les critères d'éligibilité?

- Espace de toiture de 500 m² minimum (+ de 100 kWc)
- Evaluation de la toiture, orientation, inclinaison, ombrage
- Evaluation de la toiture, vétusté
- Consommation du site (Laiterie ≠ Dépôt)
- Pérennité du client contractant
- Cadre juridique, contractuel, financier et réglementaire clairs



5 points contractuels importants

1. **Durée du contrat** : Entre 10 et 30 ans
2. **Tarification de l'autoconsommation** : Fixe ou indexé sur les prix de l'énergie
3. **Maintenance et réparations**: A la charge de l'investisseur (ex: ALTIS) pendant la durée du contrat
4. **Performance** de production garantie
5. **Mise à disposition de la toiture** et des espaces d'utilisation techniques (onduleurs) sur la durée du contrat

03.

Gros plan sur la Fromagerie d'Etiez

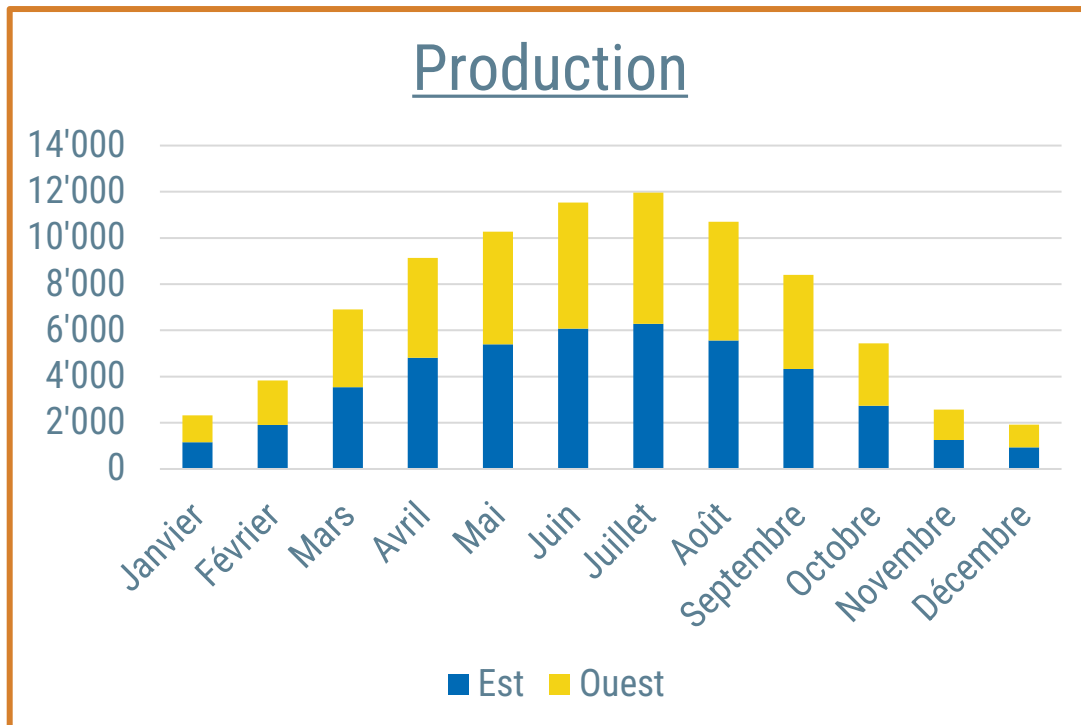


Données et chiffres

- Puissance installée : 108.65 kWc
- Production annuelle : 105'000 kWh
- Production kWh/kWc: 966 kWh/kWc
- Surface installée : 512 m²
- Nbre de modules PV: 265 modules
Axitec 410 Wc
- Orientation : Nord Est et Sud Ouest / 22°
- Consommation annuelle : + de 200'000 kWh
- Taux d'autoconsommation : + 83% (86'000 kW)



Gains



- La consommation d'électricité annuelle est d'environ 200'000 kWh.
- La production totale d'énergie solaire par an est de 105'000 kWh.(108.65 KWc).
- La production solaire consommée en temps réel par la laiterie - soit le taux d'autoconsommation est de 83 %, donc 86'000 kWh.

Production hivernale ≈ 5-6 % de la production annuelle

Gains

Sans contracting

- Electricité provenant du réseau :
200'000 kWh (estimé)
- Facture d'électricité provenant du réseau:
CHF 58'000.-/an (estimation)

$$\underline{58'000 - 46'820 = CHF 11'180.-}$$

Grâce au contracting, la laiterie économisera environ **CHF 11'180.-/an** sur sa facture d'électricité.

Avec contracting

- Electricité autoconsommée provenant du contracting : 86'000 kWh
- Electricité provenant du réseau : 114'000 kWh
- Facture électricité provenant du contracting:
CHF 13'760.-/an
- Facture électricité provenant du réseau :
CHF 33'060.-/an
- Total de la facture d'électricité :
CHF 46'820.-/an (estimation)

Bénéfices pour les parties prenantes

Pour le client

- Aucun investissement initial
- Réduction des coûts énergétiques mensuels
- Maintenance incluse
- Autonomie énergétique
- Contribution à la protection du climat
- Augmentation de la valeur du bien immobilier
- Image positive pour la communication
- Accès à une technologie de pointe

Pour l'investisseur

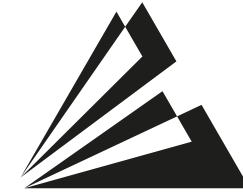
- Réduction des coûts énergétiques
- Stabilité des prix
- Incitations fiscales et subventions
- Impact environnemental positif
- Retour sur investissement
- Fiabilité et faible maintenance
- Acteur fort de la transition énergétique

Questions / Réponses

énerg
thèque



COMMUNE DE
VAL DE BAGES



ALTIS